

**HOLY-DIS**  
**Société anonyme au capital de 501.342 euros**  
**Siège social : 14-30, rue de Mantes, 92700 Colombes**  
**348 366 535 R.C.S. Nanterre**

**Rapport de gestion du Conseil d'Administration**  
**à l'Assemblée Générale du 20 décembre 2013**

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société, à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2013, d'une durée de douze mois.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

**Activité de notre Société**

L'exercice de notre Société, clos le 30 juin 2013, d'une durée de douze mois, a été marqué par une activité identique à celle de l'exercice précédent (chiffre d'affaires équivalent à celui de l'exercice clos le 30 juin 2012) qui n'a pas permis de corriger le déficit constaté au 30 juin 2012 qui faisait état d'une forte dégradation de notre compétitivité qui ne pouvait perdurer. Cette situation est liée à une dégradation progressive de notre environnement commercial depuis Juillet 2012 avec un très fort ralentissement sur le premier semestre 2013.

Notre stratégie d'investissement en termes d'implantation export ou de consolidation fonctionnelle et qualitative de nos produits demeure basée sur nos ressources propres et un strict autofinancement en dehors de tout recours à des ressources externes en capitaux ou en dettes (R&D interne activée et amortie). Notre rentabilité d'exploitation doit être impérativement la source de consolidation et de préservation de nos fonds propres et de notre trésorerie.

Le chiffre d'affaires bénéficie certes des déploiements des nouveaux produits issus de notre R&D (aussi bien en gestion de temps qu'en planification optimisée full Web), bien que ceux-ci entraînent un allongement considérable de notre cycle d'affaires (de la prospection à la commande puis de la commande à l'intégration / facturation), ainsi que de la tenue de notre part de marché classique de planification optimisée en "ligne Windows".

## Texte des résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 12 2013

**PREMIERE RESOLUTION** : L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 30 juin 2013, du rapport joint du Président du Conseil d'Administration prévu par l'article L.225-37 du Code de commerce et des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par déficit net de deux cent cinquante quatre mille quatre vingt six euros (-254 086 €).

L'Assemblée Générale approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle approuve le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les Sociétés, s'élevant à 216 884 euros et l'impôt correspondant.

**DEUXIEME RESOLUTION** : Le Président rappelle les conventions antérieures qui se poursuivent actuellement et dont il a donné régulièrement connaissance au Commissaire aux comptes.

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par les dispositions de l'Article L. 225-38 du Code de Commerce, approuve successivement dans les conditions de l'article L.225-40 du Code de commerce, chacune des conventions qui y sont mentionnées.

**TROISIEME RESOLUTION** : L'Assemblée Générale donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de leur mandat pour l'exercice clos le 30 juin 2013.

**QUATRIEME RESOLUTION** : L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter l'intégralité du déficit de l'exercice clos le 30 juin 2013 s'élevant à deux cent cinquante quatre mille quatre vingt six euros (-254 086 €) au compte report à nouveau qui se trouve ainsi ramené au solde négatif de deux cent soixante treize mille quatre cent soixante cinq euros (- 273 465 €).

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'a été faite au titre des trois derniers exercices.

**CINQUIEME RESOLUTION** : L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité légale.

Le chiffre d'affaires net de notre Société s'élève au 30 juin 2013 à 5.751.142 € contre 5.723.769 € au 30 juin 2012.

Les résultats de l'exercice sont les suivants:

- un résultat d'exploitation déficitaire de (192.261) € contre un résultat d'exploitation déficitaire de (504.377) € au 30 juin 2012,
- un résultat financier bénéficiaire de 55.996 € contre un résultat bénéficiaire de 32.647€ au 30 juin 2012;
- un résultat courant avant impôts (136.265) € contre (471.730) € au 30 juin 2012;
- un résultat exceptionnel déficitaire de (117.821) € contre un résultat exceptionnel bénéficiaire de 13.309 € au 30 juin 2012.
- le résultat net ressort déficitaire de (254.086) € contre une perte au 30 juin 2012 de (428.152) €.

Au 30 juin 2013, le total général du bilan de la Société s'élevait à 3.663.355 € contre 3.973.886 € au 30 juin 2012.

#### **Evolution des affaires** (art L.225-100 du Code de commerce)

La société bénéficie depuis le 30 janvier 2012 d'une avance de trésorerie d'un montant de 260.000€ accordée par sa société mère Holy-Dis Holding SAS portant intérêt au taux de 4% l'an. Un remboursement de 14.000 € est intervenu durant l'exercice et Holy-Dis Holding SAS a renoncé aux intérêts courus au 30 juin 2013 pour un montant de 4.968,50 €.

La société ne recourt à aucune mobilisation de créance ou relais de trésorerie à court terme.

Le rapport entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement est optimisé au profit de la trésorerie structurelle de la société.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution des capitaux propres et des dettes :

	<b>30/06/2012</b>	<b>30/06/2013</b>
Capitaux propres	532.098 €	278.011 €
Dettes	3.422.053 €	3.296.747 €

#### **DETAILS**

<b>Nature des dettes</b>	<b>Au 30 juin 2012</b>	<b>Au 30 juin 2013</b>
Emprunts & dettes financières	264.319 €	296.619 €
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	84.999 €	91.882 €
Fournisseurs et comptes rattachés	484.944 €	428.380 €
Dettes fiscales et sociales	1.150.697 €	1.094.154 €
Autres dettes	39.452 €	18.686 €
Produits constatés d'avance	1.397.641 €	1.367.027 €
<b>TOTAL</b>	<b>3.422.053 €</b>	<b>3.296.747 €</b>

Nos dettes reflètent la maîtrise de nos comptes fournisseurs (et donc de nos achats) ou sociaux (donc de nos coûts RH).

### **Endettement (art. L.225-100 al3 du Code de commerce)**

Le tableau ci-dessous indique l'évolution du «taux d'endettement», (rapport entre emprunts et dettes assimilées et ressources propres).

	<b>30/06/2012</b>	<b>30/06/2013</b>
Capitaux propres	532.098 €	278.011 €
Emprunts et dettes	264.319 €	296.619 €
Taux d'endettement	49.7%	106.7%

### **Délai de Paiement fournisseur**

En moyenne la société Holy-Dis règle ses fournisseurs à 29 jours<sup>1</sup> de la date de facturation.

Les dettes fournisseurs au 30/06/2012 se répartissent comme suit :

	<b>30/06/2012</b>	<b>30/06/2013</b>
Factures fournisseurs à moins de un mois de la date de facturation	140.797 €	111.879€
Factures fournisseurs à plus d'un mois et moins de trois mois de la date de facturation	46.315 €	25.715€
Factures fournisseurs à plus de trois mois et moins de six mois de la date de facturation		
Factures fournisseurs à plus de six mois et moins d'un an de la date de facturation		
Factures fournisseurs à plus d'un an de la date de facturation	222.695 €	222.695€
<b>TOTAL</b>	<b>409.807 €</b>	<b>360.289€</b>

<sup>1</sup> Ce calcul ne prend pas en compte la dette de 222 695 € envers la société Alti car celle-ci fait l'objet d'un litige en cours depuis 2006. La formule suivante a été utilisée :  $(360\ 289 - 222\ 695) / ((1\ 706\ 612 + 20\ 349 * 365))$ .

### **Autres faits marquants de l'exercice**

La société dispose d'une filiale, Holy-Dis S.a. située à Charleroi (Belgique), qui maintient une présence commerciale active ainsi qu'une veille concurrentielle et technologique sur un marché fréquemment approché par des concurrents américains ou d'Europe du Nord avec une très forte demande technologique sur les produits d'optimisation.

Cette filiale bénéficie actuellement de la demande qui s'oriente vers nos nouveaux produits "full Web" et a fortement contribué au maintien de notre activité sur cet exercice.

### **Progrès réalisés et difficultés rencontrées**

Les coûts salariaux et surtout sociaux d'ingénieurs et de spécialistes de haut niveau sont très élevés et inadaptés pour une société de notre taille, compte tenu des temps de travail légaux français comparativement à nos concurrents occidentaux américains ou autres et compte tenu de marchés très concurrentiels.

Dans cette optique d'optimisation de nos ressources et de nos coûts de production, le recours à une sous-traitance "offshore" a été maintenu exclusivement en matière de production de composants logiciels non stratégiques jusqu'au 30 juin 2013.

### **Recherche et Développement**

Notre société, dont l'activité porte essentiellement sur le développement, continue de concentrer ses efforts de recherche sur les projets liés à l'amélioration permanente de son expertise reconnue en matière de gestion et de planification optimisée des ressources humaines.

Un montant de 430.089 € a été porté en immobilisation dans la catégorie du développement. Le total des investissements de R&D réalisés sur l'exercice s'élève ainsi à 432.995 €. En parallèle, la charge d'amortissements sur les immobilisations incorporelles comptabilisée sur l'exercice s'élève à 383.765 €. Ces investissements ne sont malheureusement pas éligibles au titre du Crédit d'Impôt Recherche stricto sensu<sup>2</sup>.

### **Evénements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice**

Une régularisation de licences utilisées en contrefaçon a contribué pour 100.000€ à l'activité de l'exercice 2012-2013.

---

<sup>2</sup> Les activités retenues dans l'assiette du CIR correspondent à la définition internationale des travaux de R&D qui a été établie par le Manuel de Frascati dans le cadre de l'OCDE. Pour être éligible au titre du CIR, la création ou l'amélioration d'un produit, d'un procédé, d'un process, d'un programme ou d'un équipement doit présenter une originalité ou une amélioration substantielle ne résultant pas d'une simple utilisation de l'état des techniques existantes.

### **Evolution prévisible et perspectives d'avenir**

La Société a supporté grâce à l'export un environnement de crise économique globale en maintenant son chiffre d'affaires malgré de très fortes pressions client et concurrentielle sur les prix.

Dans un environnement incertain, nos objectifs sur l'exercice à venir, clos en juin 2014 doivent assurer le maintien du chiffre d'affaires, une progression forte de notre compétitivité et une reconstitution rapide de nos fonds propres et de notre trésorerie.

### **Prise de participation**

Aucune prise de participation n'est intervenue durant l'exercice clos le 30 juin 2013.

### **Cession de participation**

Néant.

### **Filiales et participations**

Notre société a une participation au 30 juin 2013 dans la société de droit belge Holy-Dis S.A., dont elle détient 100 % du capital. La société Holy-Dis S.A. a réalisé un bénéfice de 57.277 € au titre de l'exercice clos le 30 juin 2013. pour un chiffre d'affaires de 843.806 € contre un bénéfice de 26.467 € au titre de l'exercice clos le 30 juin 2012 pour un chiffre d'affaires de 528.801 €.

Cette société ne détient aucune participation dans la société française Holy-Dis SA.

### **Conséquences sociales de l'activité de la société**

Notre société maintient une politique RH rigoureuse et a mis en place un plan de restructuration dès Avril 2013 qui portera ses fruits à compter de Janvier 2014 à périmètre d'activité identique évidemment.

### **Facteur de risques**

Notre Société n'ayant pas de dette en devises et n'utilisant pas de produits dérivés, n'est pas soumise à des risques financiers particuliers.

Notre Société n'est en outre pas présente, ni ne développe d'activités dans des pays à régime ou économie instables.

Notre société est propriétaire de toutes les marques et brevets de ses dénominations commerciales ou produits en exploitation.

### **Evolution du cours**

Le 17 janvier 2001, les titres de notre Société ont été inscrits à la cote du Marché Libre d'Euronext Paris (code Euroclear 7886). Le prix d'introduction a été fixé à 8,50 €.

Le titre qui avait régulièrement cédé du terrain face au repli généralisé des marchés pour tomber à un minimum de 0,24 € en mars 2004 valait 1,50 € fin juin 2010.

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 décembre 2009, notre société a accepté l'offre de radiation administrative de NYSE Euronext concernant sa cotation au marché libre. Elle est donc sortie de la cote le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

### **Actionnariat**

Au 30 juin 2013, l'actionnariat de notre Société se répartit comme suit :

	Nombre de titres	%	Droits de vote	%
HOLY-Dis Holding	715 275	85,60%	715 275	85,60%
Public	120 295	14,40%	120 295	14,40%
Total	835 570	100,00%	835 570	100,00%

### **Présentation des comptes de l'exercice - Proposition d'affectation du résultat**

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

### **Proposition d'affectation du résultat**

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître une perte de 254.086 €. Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation du bénéfice au compte « Report à nouveau » lequel compte serait ramené au solde négatif de Deux cent soixante treize mille quatre cent soixante cinq euros (- 273.465 €).

### **Rappel des dividendes antérieurement distribués**

Nous vous rappelons qu'il n'a pas été distribué de dividendes au cours des trois exercices précédents et ce depuis 1998.

### **Dépenses non déductibles fiscalement**

Nous vous demandons de vous prononcer sur le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement que nous avons engagées au cours de l'exercice écoulé, dont le montant global s'élève à 216.884 € ainsi que l'impôt correspondant conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code Général des Impôts.

### **Tableau des cinq derniers exercices**

Conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, vous trouverez en annexe aux présentes le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

### **Tableau des délégations**

Est joint au présent rapport, conformément aux dispositions de l'article L.225-100, alinéa 7, du Code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 dudit code. Il indique notamment qu'il n'y a aucune délégation en cours au 30 juin 2013.

### **Actionnariat des salariés**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que la participation des salariés au capital de notre Société selon la définition dudit article, au dernier jour de l'exercice, soit le 30 juin 2013, était de 0 % du capital de notre Société.

Nous vous informons également, conformément aux dispositions de l'article 225-211 du Code de commerce, que la société n'a opéré aucune acquisition d'actions en vue de les attribuer aux salariés dans le cadre de l'intéressement, n'a consenti aucune option d'achat et n'a attribué aucune action gratuite aux salariés ou aux dirigeants. La société n'a pas mis en place de plan stock options.

### **Opérations réalisées par les dirigeants, les hauts responsables ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés, sur leurs titres (Art. L.621-18-2 du Code monétaire et financier)**

Conformément audit article, nous vous informons que la société Holy-Dis Holding, actionnaire majoritaire de la société, a maintenu sa participation dans la société au cours de l'exercice à 85,6%.



### **Conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce**

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées par les dispositions de l'article L 225-38 du Code de commerce, régulièrement autorisées par votre conseil au cours de l'exercice écoulé.

Votre commissaire aux comptes en a été informé pour l'établissement du rapport spécial.

### **Conventions visées à l'article L 225-39 du Code de commerce**

La liste des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales et ayant été significatives pour une des parties en raison de leur objet ou de leurs implications financières, a été tenue à votre disposition dans les délais légaux et communiquée à votre Commissaire aux Comptes.

### **Structure du capital social**

Au 30 juin 2013, le capital social de notre Société s'élevait à 501.342 €, divisé en 835 570 actions d'une valeur nominale de 0,60 € chacune, de même catégorie, entièrement libérées.

La Société n'a émis aucun emprunt obligataire.

### **Mandats des Commissaires aux comptes**

L'Assemblée Générale du 6 décembre 2011 a approuvé l'attribution du mandat de Commissaire aux Comptes titulaire au cabinet ERNST & YOUNG et Autres (438 476 913 R.C.S. NANTERRE) pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017, ainsi que l'attribution du mandat de Commissaire aux Comptes suppléant au cabinet AUDITEX (377 652 938 R.C.S. NANTERRE) pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017.

### **Information sur les administrateurs de la société**

Conformément aux dispositions résultant de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des administrateurs de notre Société dans toute société au cours de l'exercice clos le 30 juin 2013 :

- Monsieur Bruno DELHAYE, Président et Directeur Général de la Société HOLY-DIS SA est également :  
Président de la SAS HOLY-DIS HOLDING

- Monsieur Patrick CHASSAGNE, Représentant permanent de la société HOLY DIS HOLDING SAS, Administrateur de la Société HOLY-DIS SA est également :  
Gérant de la société INDEX SARL, Directeur Général de La Grande Boulangerie de Paris
- Monsieur Guy PASQUET, Administrateur de la Société HOLY-DIS SA :  
Gérant de la société \_\_\_\_\_
- Monsieur Gilles HABABOU, Administrateur de la Société HOLY-DIS SA :
- Monsieur J-C ORDONNEAU , Administrateur de la Société HOLY-DIS SA :  
est également :  
Gérant de la société FMA

Vous allez, par ailleurs, entendre la lecture du rapport établi par le Président de votre Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Votre conseil vous invite à adopter les résolutions qui lui sont soumises.

---

Monsieur Bruno DELHAYE  
Président du Conseil d'Administration